



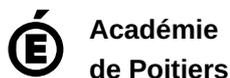
Documents indispensables pour les séjours à Barcelone et à Londres

publié le 30/09/2013

Les élèves de 4ème participant au séjour à Barcelone ou à Londres doivent être en possession des documents suivants avant leur départ :

- ▶ **Une carte Européenne d'assurance maladie** à demander auprès de votre organisme de sécurité sociale (elle est gratuite et valable un an).
- ▶ **Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité** . Pour les élèves n'ayant pas de carte d'identité valide, nous vous conseillons de faire les démarches dès maintenant auprès de votre mairie, les délais d'attente pouvant s'étendre jusqu'à 8 semaines. **Tout élève inscrit au voyage qui n'aura pas sa carte d'identité au moment du départ, ne pourra pas participer au séjour.**

Les autorisations de sortie du territoire ne sont plus délivrées depuis le 1er Janvier 2013. La carte d'identité (ou le passeport) est donc le seul document exigible pour quitter le territoire.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.